PEG VINCI

BULLETIN DE TRANSFERT D'ÉPARGNE SALARIALE
SANS RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

À établir en deux exemplaires originaux. Adresser un original à chacun des teneurs de compte :
- du groupe VINCI : Amundi ESR – 26956 Valence Cedex 9
- de celui conservant actuellement les avoirs à transférer

Vous détenez des droits à participation ou des avoirs dans le cadre du/des plan(s) d'épargne salariale mis en place par une société du groupe VINCI autres que le PEG VINCI et le PERCOL-G Archimède et vous justifiez des 3 mois d'ancienneté nécessaires pour être adhérent aux dispositifs d'épargne proposés par VINCI. En remplissant ce bulletin, vous pouvez transférer votre épargne salariale dans le PEG VINCI sans prélèvement fiscal et social selon les conditions précisées au verso.

VOS RÉFÉRENCES

Je soussigné(e) :

Nom* : ..... Prénom* : ..... Date de naissance* : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

☐ Salarié ou ☐ Retraité (cochez la case) ID VINCI : |__|__|__|__|__|__|__|

Adresse personnelle : .....

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville : ..... Date d'entrée dans le Groupe : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

Société (raison sociale) : .....

N° de votre compte[1] : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° de Sécurité Sociale* : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

** Données obligatoires.*

(1) Numéro figurant sur votre relevé de compte d'épargne salariale.

COORDONNÉES DES TENEURS DE COMPTES

Coordonnées du teneur de comptes et conservateur des parts ou avoirs à transférer :

Raison sociale : .....

Adresse du teneur de comptes : .....

.....

.....

Numéro de votre compte d'épargne :

.....

Teneur de comptes et conservateur des parts du PEG VINCI et du PERCOL-G Archimède :

Nom et adresse du teneur de comptes :
Amundi ESR – 26956 Valence cedex 9

RIB du teneur de comptes :
31489 00010 00217314144 47

MODALITÉS DE TRANSFERT

Je demande le transfert total ou partiel des avoirs que je détiens au sein des dispositifs d'épargne salariale d'une filiale du groupe VINCI dans le PEG VINCI.

Pour cette opération, les sommes correspondantes seront transférées selon la ventilation précisée au verso du présent bulletin.

- Les sommes ayant fait l'objet d'un transfert ne sont pas prises en compte pour l'appréciation du plafond annuel de versement individuel susceptible d'être investi dans un plan d'épargne entreprise à horizon 5 ans (quart de la rémunération annuelle brute) et ne sont pas abondées.
- L'opération de transfert n'est pas soumise aux prélèvements sociaux sur les plus-values. Ils ne sont pas déduits du montant transféré mais sont reportés sur les fonds destinataires, afin d'être prélevés lors de la liquidation des avoirs.
- Si vous détenez des avoirs sur un PERCO/PERCOL (Plan épargne retraite collectif), vous ne pouvez pas les transférer sur le PEG VINCI, les durées d'indisponibilité n'étant pas identiques.
- **En cas de formulaire incomplet ou illisible**, la demande sera suspendue jusqu'à réception des éléments complémentaires demandés par Amundi ESR.

Je prends note, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, modifiée en application du Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (règlement UE 2016/679), aux fichiers et aux libertés (loi n° 78-17 de janvier 1978), que je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification pour toute information me concernant en écrivant à Amundi ESR – 26956 Valence cedex 9.

Établi en 2 exemplaires originaux Signature :

À .....

Date : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__|

ATTENTION

Joindre impérativement une copie du dernier relevé de compte qui vous a été remis par le teneur de comptes des avoirs que vous souhaitez transférer.

Ce bulletin de transfert d'épargne salariale comprend 2 feuillets indissociables

FORMULATION DE LA DEMANDE

- Je prends acte du fait que le transfert de mes avoirs, détenus par un autre teneur de compte que Amundi ESR, vers un des supports du PEG VINCI s'opère sans frais de transfert de la part de Amundi ESR. En revanche, l'ancien teneur de comptes des avoirs transférés peut facturer la prestation et prélever le montant des frais automatiquement sur le montant transféré.
- J'atteste que les transferts que je demande respectent les conditions figurant dans le règlement du PEG VINCI. En particulier, j'ai bien vérifié que les avoirs dont je demande le transfert sont éligibles à cette opération.
- Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations clés (DIC), visés par l'AMF, des supports d'épargne concernés.
- Je demande le transfert de mes avoirs détenus au titre de la Participation et/ou du PEE, PEG ou PEI (PERCO/PERCOL exclu) dans le PEG VINCI selon l'affectation suivante :

MES AVOIRS ACTUELLEMENT INVESTIS DANS LE DISPOSITIF DE MON EMPLOYEUR (préciser le dispositif et le nom du FCPE)			… SONT À TRANSFÉRER		… DANS LE PEG VINCI DE LA FAÇON SUIVANTE
Dispositif (PEE/PEI/ PEG/RSP)	Libellé du FCPE	Avec la date de disponibilité suivante	En totalité (à cocher)	Ou partiellement (cocher les cases choisies et préciser, le cas échéant, le nombre de parts ou le montant si CCB**)	Indiquer le nom du FCPE destinataire*
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	
			☐	_ _ _ _ _ _ , _ _ parts	

** FCPE du PEG VINCI : Castor, Castor Relais, Épargne Monétaire, Amundi Label Harmonie Solidaire ESR-F, Amundi Label Obligataire ESR-F, Amundi Label Équilibre Solidaire, ESR-F, Épargne Actions Internationales, Eres Sycomore Europe Eco Solutions.*
*** CCB : compte courant bloqué.*
(1) pour les sommes du CCB uniquement, renseigner le montant en €.

CONDITIONS D'EXÉCUTION

- **Les transferts effectués dans Castor, Épargne Monétaire, Amundi Label Harmonie Solidaire ESR-F, Amundi Label Obligataire ESR-F, Amundi Label Équilibre Solidaire ESR-F, Épargne Actions Internationales et Eres Sycomore Europe Eco Solutions permettent de conserver les échéances de disponibilité.**
  À titre d'exemple, si vos avoirs ont déjà été bloqués 2 ans, ils deviendront disponibles dans 3 ans seulement (sauf cas de déblocage anticipé) ; s'ils sont déjà disponibles, ils le resteront à l'issue de l'opération de transfert.
- **Les transferts effectués dans Castor Relais** (destinés à souscrire à une augmentation de capital réservée avant d'être investis dans le fonds Castor) sont en revanche **de nouveau bloqués 5 ans, sans bénéficier de l'abondement**.

DÉLAI DE TRAITEMENT

Ma demande de transfert sera traitée selon les modalités suivantes :

- Les parts au rachat sont cédées en fonction des modalités de traitement définies par le teneur de comptes d'origine pour ce type d'opération. Ces modalités peuvent varier d'un teneur de comptes à l'autre (dès sa réception ou ponctuellement).
- Les sommes transférées sont investies dans le fonds choisi à compter de leur date de réception, selon le calendrier de calcul des prix de parts du support concerné.

TRAITEMENT PAR DÉFAUT

- J'ai bien noté que, en l'absence de signature de ma part ou en cas de bulletin non correctement renseigné (absence du nom des supports destinataires notamment), ma demande de transfert sera suspendue jusqu'à la fourniture d'informations complémentaires de ma part ou d'un nouveau bulletin signé.
- Si la case « en totalité » est cochée, il ne sera pas tenu compte d'un nombre de parts, d'un montant ou d'un pourcentage éventuellement indiqué.

J'ai donc bien noté que les opérations de liquidation et de création de parts consécutives à un transfert sont opérées successivement sur des supports dont les dates de calcul de valeur liquidative peuvent être différentes et, qu'en conséquence, il peut exister un délai de réinvestissement des avoirs transférés, durant lequel la valorisation des fonds concernés peut évoluer à la baisse comme à la hausse.

Ce bulletin de transfert d'épargne salariale comprend 2 feuillets indissociables